

Procès-verbal du Conseil Communautaire du jeudi 10 avril 2025

Etaient Présents : Ulderic LABARUSSIAS, Thomas FRESARD, Jean-Pierre VERMOT, Christian VIEILLARD, Christian BRAND, Pascal DUFFNER, Jean-François LEGRAND, Bernard GRAIZELY, Christophe HUOT-MARCHAND, Christian TELIER, Chantal RENAUE, Bruno FEUVRIER, Dominique PERDRIX, Daniel LAGAISSE, Luc BINDER, Charles SCHELLE, Noël BRAND, Virginie DAYET, Frédéric CARTIER, Jeanne-Antide CANTIN, Yves BRAND, Christiane COUR, Dominique ROUHIER, Béatrice RENARD, Jean-Charles POUX, Virginie RENOUD, Catherine MARANDET, , Frédéric ANDRE, Denis BOITEUX, Michel THIEVENT, Benoît CIRESA, Roland DOURIAUX, DUTRIEUX Gérard,

Excusés avec pouvoir : Damien GRAIZELY, pouvoir à Frédéric CARTIER, Lionel TORCHIO pouvoir à Christian BRAND,

Excusés : Johann DEVAUX, Jérôme BOILLIN, Régis DENIZOT, Paul MEILLET, Laurent BOILLOT

Absents : Ingrid WILLEMIN-JEANNIN, Francis CHOULET,

Secrétaire de séance : Jean -Charles POUX

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 20 mars 2025
3. Compte rendu de la délégation accordée au Président
4. FINANCES
 - Vote du budget général et budgets annexes exercice 2025
 - Vote des taux d'imposition des taxes locales 2025
 - Versement acompte subvention école de musique
 - Avance du budget général au budget annexe eau potable
 - Contractualisation d'un emprunt budget annexe eau potable
5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
 - Aides à l'immobilier d'entreprises
 - ZA Vellerot les Belvoir : Vente parcelle 4
6. SERVICE A LA PERSONNE
 - Avenant n°1 à la convention de subventionnement du poste d'animateur départemental France Services

7. EQUIPEMENTS SPORTIFS

- *Convention de mise à disposition du stade Paul Girardet et des vestiaires foot à Sancey*

8- ENVIRONNEMENT

- GEMAPI : Produit de la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations pour l'année 2025

9- AFFAIRES DIVERSES

1.DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de désigner le secrétaire de séance parmi les membres du conseil communautaire.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne M. Jean-Charles POUX comme secrétaire de séance ;

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 mars 2025

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le procès-verbal du Conseil Communautaire du 20 mars 2025.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal du conseil communautaire du 20 mars 2025.

3.COMPTE RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU PRESIDENT

Le Conseil Communautaire est appelé à prendre acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée.

Décision n°12-2025 du 14 mars 2025

OBJET : Budget déchets ménagers – ligne de trésorerie montant 250 000 €

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour réaliser les lignes de trésorerie d'un montant maximum de 400 000€

Considérant la nécessité de contracter une ligne de trésorerie sur le budget déchets ménagers dans l'attente du versement des subventions attendues,

Le Président DECIDE :

- De contracter une ligne de trésorerie sur le budget déchets ménagers d'un montant de 250 000€ auprès de la Banque Populaires dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant 250 000€
 - Durée : 1 an
 - Index = index de référence : Euribor 3 mois 2,529%
 - Marge 1.00%
 - Commission d'engagement : 0.20%
- De signer tous documents permettant la réalisation de cette décision.

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-Préfecture, le 14/03/2025

Décision n°13-2025 du 20 mars 2025

2025-25

Objet : dépôt du dossier de subvention pour les travaux de rénovation extension des vestiaires foot à Sancey

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour déposer les demandes de subventions auprès des collectivités et organismes extérieurs

Le Président DECIDE DE:

- vu le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
étude faisabilité	2 880,00 €	ÉTAT DETR	85 930,20 €
Maitrise d'œuvre	32 808,75 €	DEPARTEMENT	132 040,43 €
Travaux	366 000,00 €	ANS	88 026,95 €
Mission SPS	4 300,00 €		
Bureau Structure et électricité	5 100,00 €		
Bureau de contrôle	4 400,00 €	TOTAL SUBVENTIONS P	305 997,58 €
plan topographique	1 246,00 €	FAFA	20 000,00 €
étude de sol	3 400,00 €	TOTAL SUBVENTIONS	325 997,58 €
Divers et imprévus	20 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	114 137,18 €
MONTANT TOTAL HT:	440 134,75 €	MONTANT TOTAL	440 134,75 €

- S'engager à réaliser les travaux de rénovation extension des vestiaires foot à Sancey
- Solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 85 930.20 €
- Solliciter l'aide financière du Département du Doubs pour un montant de 132 040.43 €, ainsi que l'Agence Nationale du Sport pour un montant de 88 026.95 €
- S'engager à prendre en charge le financement de la part résiduelle
- Demander l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de la subvention
- S'engager à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.
- De signer tous documents permettant la réalisation de cette décision et documents y afférents.

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-Préfecture, le 20 mars 2025

Décision n° 14-2025 du 2 avril 2025

Objet : choix du maître d'œuvre pour les travaux d'eau potable et d'assainissement commune de Pesex

Considérant que Monsieur le Président a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 200 000€ HT lorsque les crédits sont inscrits au budget, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Après étude des offres reçues,
Le Président DECIDE :

- De retenir pour la mission de maîtrise d'œuvre, comprenant les missions AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR, l'offre du Cabinet BEJ de Montbéliard pour un montant de 39 695 € HT.
- De retenir pour la mission complémentaire l'offre du Cabinet BEJ de Montbéliard pour un montant de 2 904 € HT.
- De signer tous documents permettant la réalisation de cette décision et documents y afférents.

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-Préfecture, le 02/04/2025

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte des décisions prises par le président dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée.

Arrivée de M. Brand Yves

4. FINANCES

a) Vote du budget général et budgets annexes exercice 2025

M. Perdrix Vice-Président en charge des finances présente les différents budgets. Il rappelle que ceux-ci ont été élaborés au vu du travail fourni par les commissions thématiques ;

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

BUDGET ASSAI NON COLLECTIF 2025

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
6064	Fournitures administratives	- €		1 100,00 €
611	Prestation contrôles Sciences environnement	20 000,00 €	5 793,55 €	38 620,00 €
611	Sous-traitance générale (intégration rapports SOPRECO)	- €		750,00 €
	011-Charges à caractères générales	20 000,00 €	5 793,55 €	40 470,00 €
6 215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	- €	- €	4 586,29 €
	012-Charges de personnel	- €	- €	4 586,29 €
Fonctionnement Dépenses Total		20 000,00 €	5 793,55 €	45 056,29 €

Recettes de fonctionnement		BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
0 02	Excédent de fonctionnement	453,20 €		1 345,45 €
	002-Excédent antérieur reporté	453,20 €	- €	1 345,45 €
70878	Refacturation contrôle SPANC	20 000,00 €	6 685,80 €	45 056,29 €
	70-Vente prof fab, prestation services, marchandises	20 000,00 €	6 685,80 €	45 056,29 €
Fonctionnement Recettes Total		20 453,20 €	6 685,80 €	46 401,74 €

Observations : **453,20 € 892,25 € 1 345,45 €**

1/ Augmentation du chapitre 011 car mise en place d'un contrat de prestation de service pour la réalisation des contrôles des installations

2/ Augmentation des recettes de fonctionnement qui correspondent à la facturation des contrôles, réalisés par le prestataire, aux usagers du service.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, VALIDE le budget annexe assainissement non collectif 2025 tel que présenté en séance.

- INDIQUE que le budget annexe assainissement non collectif est voté au chapitre
- AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

2025-26

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (détail en annexe)

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011-Charges à caractères générales	344 200,00 €	002-Excédent antérieur reporté	389 169,01 €
012-Charges de personnel	47 543,00 €	042-Opérations d'ordre entre sections	180 000,00 €
014-Atténuation	15 000,00 €	70-Vente, prestation services, marchandises	354 000,00 €
023-Virement à la section d'investissement	44 650,00 €	74-Subventions d'exploitation	132 000,00 €
042-Opération d'ordre entre section	215 000,00 €		
65-Autres charges de gestion courante	1 000,00 €		
66-Charges financières	127 550,71 €		
67-Charges exceptionnelles	5 000,00 €		
68-Dotations aux dépréciations et aux prévisions	4 605,00 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	804 548,71 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 055 169,01 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001-Déficit d'investissement	- €	001-Excédent investissement reporté	148 413,30 €
040-Opérations d'ordre intérieur de la section	180 000,00 €	021-Virement de la section de fonctionnement	44 650,00 €
16-Remboursement d'emprunt	181 575,84 €	040-Opérations d'ordre entre sections	215 000,00 €
20-Immobilisations incorporelles	35 000,00 €	13-Subventions d'investissement	1 414 880,00 €
21-Immobilisations	35 000,00 €	16-Emprunts et dettes assimilées	1 395 000,00 €
23-Travaux en cours	2 784 000,00 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 215 575,84 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 217 943,30 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE le budget annexe assainissement collectif 2025 tel que présenté en séance.
- INDIQUE que le budget annexe assainissement collectif est voté au chapitre
- AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

BUDGET ANNEXE EAU (détail en annexe)

BUDGET EAU 2025			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011-Charges à caractères générales	348 550,00 €	002-Excédent antérieur reporté	503 035,44 €
012-Charges de personnel	50 155,07 €	042-Opérations d'ordre entre sections	95 000,00 €
014-Atténuation	21 000,00 €	70-Vente, prestation services, marchandises	437 090,00 €
023-Virement à la section d'investissement	120 000,00 €	023-Virement à la section d'investissement	95 215,00 €
042-Opération d'ordre entre section	220 000,00 €		
65-Autres charges de gestion courante	4 000,00 €		
66-Charges financières	82 861,11 €		
67-Charges exceptionnelles	6 000,00 €		
68-Dotations aux dépréciations et aux prévisions	1 200,00 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	853 766,18 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 130 340,44 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001-Déficit d'investissement	- €	001-Excédent investissement reporté	17 802,53 €
042-Opérations d'ordre entre sections	95 000,00 €	021-Virement de la section de fonctionnement	120 000,00 €
16-Remboursement d'emprunt	147 461,63 €	040-Opérations d'ordre entre sections	220 000,00 €
20-Immobilisations incorporelles	35 000,00 €	13-Subventions d'investissement	716 250,00 €
21-Immobilisations	225 500,00 €	16-Emprunts et dettes assimilées	640 000,00 €
23-Travaux en cours	1 205 000,00 €		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 707 961,63 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 714 052,53 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE le budget annexe eau potable 2025 tel que présenté en séance.
- INDIQUE que le budget annexe eau potable est voté au chapitre
- AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

BUDGET ANNEXE MAISON DES SERVICES ET MEDICALE BELLEHERBE

MAISON DES SERVICES ET MEDICALE BELLEHERBE Section de fonctionnement- Année 2024-2025

Dépenses de fonctionnement		BP 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
60611	Eau et assainissement	1 000.00 €	390.80 €	1 000.00 €
60612	Electricité	7 000.00 €	4 078.84 €	7 000.00 €
60621	Fioul	11 000.00 €	5 879.67 €	11 000.00 €
60631	Fournitures d'entretien	300.00 €		300.00 €
60632	Fournitures petit équipement	2 000.00 €	642.04 €	1 500.00 €
60633	Fournitures voiries	600.00 €	196.80 €	600.00 €
611	Contrat de prestation	500.00 €	177.67 €	500.00 €
615221	Entretien du bâtiment	5 000.00 €	881.20 €	5 000.00 €
6156	Maintenance		221.42 €	250.00 €
627	Frais bancaires		0.95 €	
6284	Redevance déchets ménagers	200.00 €	213.18 €	250.00 €
63512	Taxes foncières	1 300.00 €	1 192.00 €	1 300.00 €
	011-Charges à caractère général	28 900.00 €	13 874.57 €	28 700.00 €
0 23	Virement à la sect d'invest.	26 700.00 €	- €	27 200.00 €
	023-Virement à la section d'investissement	26 700.00 €	- €	27 200.00 €
6811-042	Dotation aux amortissements	800.00 €	773.00 €	800.00 €
	042-Opération d'ordre entre section	800.00 €	773.00 €	800.00 €
65888	Charges diverses gestion courante	10.00 €		10.00 €
	65-Autres charges de gestion courante	10.00 €	- €	10.00 €
66 111	Remboursement intérêts	1 200.00 €	808.58 €	800.00 €
66 112	ICNE Rattachés	30.00 €	92.11 €	30.00 €
6 688	Autres charges financières			
	66-Charges financières	1 230.00 €	716.47 €	830.00 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur			
	67-Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
Fonctionnement Dépenses Total		57 640.00 €	15 364.04 €	57 540.00 €

Recettes de fonctionnement		BP 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
0 02	Excédent de fonctionnement	23 399.52 €		19 290.74 €
	002-Excédent antérieur reporté	23 399.52 €	- €	19 290.74 €
777-040	Amortissement			
	040-Opérations d'ordre	- €	- €	- €
744	FCTVA		70.74 €	
74741	Subvention d'équilibre	25 724.48 €		
	74-Dotations et participations	25 724.48 €	70.74 €	- €
752	Loyers	8 216.00 €	8 842.12 €	5 199.60 €
75822	Prise en charge déficit budget annexe		25 724.48 €	33 049.66 €
75888	Charges locatives	300.00 €	0.58 €	
	75-Autres produits gestion courante	8 516.00 €	34 567.18 €	38 249.26 €
7788	Autres produits de gestion			
	77-Produits exceptionnels	- €	- €	- €
Fonctionnement Recettes Total		57 640.00 €	34 637.92 €	57 540.00 €

MAISON DES SERVICES ET MEDICALE BELLEHERBE
Section d'investissement- Année 2024-2025

Dépenses		BUDGET 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
00 1	Déficit d'investissement	57 618.50 €	- €	23 382.98 €
	001-Déficit d'investissement	57 618.50 €	- €	23 382.98 €
1 641	Rembt Capital-Renégociation emprunt	24 000.00 €	24 155.98 €	24 500.00 €
165	Dépôt et cautionnement reçus	1 500.00 €	- €	1 500.00 €
	16-Remboursement d'emprunts	25 500.00 €	24 155.98 €	26 000.00 €
21 838	Achat petit équipement	2 000.00 €	- €	2 000.00 €
21 318	Travaux Maison des services Belleherbe			
	21-Immobilisation corporelles	2 000.00 €	- €	2 000.00 €
Investissement Dépenses Total		85 118.50 €	24 155.98 €	51 382.98 €

Recettes		BUDGET 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
0 21	Virement de la section de fonctionnement	26 700.00 €	- €	27 200.00 €
	021-Virement de la section de fonction	26 700.00 €	- €	27 200.00 €
2815738	Amortissement autres matériels voirie	200.00 €	199.00 €	200.00 €
281848	Amortissement matériel bureau	600.00 €	574.00 €	600.00 €
	040-Opérations d'ordre entre sections	800.00 €	773.00 €	800.00 €
1 068	Excéd fonctionnement capitalisé	57 618.50 €	57 618.50 €	23 382.98 €
	10-Dotations Fonds divers Réserves	57 618.50 €	57 618.50 €	23 382.98 €
165	Dépôt de garantie		- €	
	16-Emprunts et dettes assimilés	- €	- €	- €
Investissement Recettes Total		85 118.50 €	58 391.50 €	51 382.98 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE le budget annexe Maison des services et médicale de Belleherbe 2025 tel que présenté en séance.
- INDIQUE que le budget annexe Maison des services et médicale de Belleherbe 2025 est voté au chapitre
- AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Le président informera ensuite l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance (Art L5217-10-6 al.3 CGCT)
- AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

Section de fonctionnement

Dépenses		BP 2024	Réalisé 2024	Propositions 2025
6061	Electricité / eau/ déchèterie Vellerot et la grammaniaire	5 000.00 €	5 920.62 €	5 000.00 €
6063	Fournitures d'entretien	500.00 €	1 066.78 €	1 500.00 €
6064	Fournitures administratives	150.00 €	150.00 €	150.00 €
6066	Carburant télescopique	600.00 €	560.00 €	600.00 €
6068	Autres matières et fournitures	4 000.00 €	604.90 €	4 000.00 €
611	Collecte-traitement OM-TRI-VERRE-Déchetterie-REBON Malche-Dufay Benoit+Cros	620 000.00 €	506 711.94 €	620 000.00 €
611	nouvelles REP / Dépenses évitées	- 15 000.00 €	-	- 24 000.00 €
611	Formation CACES	2 200.00 €	1 430.40 €	
6135	Location véhicule pour collecte encombrants	1 300.00 €	1 222.20 €	1 500.00 €
61521	Entretien bâtiment		836.69 €	1 500.00 €
61523	Entretien voirie	1 500.00 €	900.00 €	1 500.00 €
61551	Entretien matériel roulant/Télescopique	3 500.00 €	3 355.77 €	3 500.00 €
61558	Entretien autres matériels	500.00 €	359.69 €	500.00 €
6156	Maintenance des barrières/ATPMG	225.00 €		864.00 €
6156	Maintenance caméra déchetterie rahon/Jet 1 œil	400.00 €	1 570.20 €	1 600.00 €
6161	Assurances télescopique	1 500.00 €	933.53 €	1 100.00 €
6231	Insertion-Publication	1 500.00 €		1 500.00 €
6236	Catalogues et imprimés	400.00 €		400.00 €
6257	Réception		240.00 €	
6 262	Téléphone gardien	200.00 €	156.00 €	39.00 €
6262	Frais installation fibre+ abonnement	532.00 €	326.47 €	984.00 €
627	Service bancaire (frais TIPI)+Frais nouveau emprunt	1 600.00 €	1 891.28 €	1 600.00 €
6 287	Remboursement de frais	200.00 €		
63 512	Taxes foncières	130.00 €	51.00 €	80.00 €
	011-Charges à caractères générales	630 937.00 €	528 137.47 €	623 917.00 €
6 215	Nouveau poste MI TEMPS	18 000.00 €	18 000.00 €	24 000.00 €
6 215	Personnel affecté par la collectivité	102 000.00 €	102 000.00 €	102 000.00 €
	012-Charges de personnel	120 000.00 €	120 000.00 €	126 000.00 €
0 23	Virement à la sect d'invest.			
	023-Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €
675-042	Ecritures d'ordre cession Valeur nette comptable			
6811-042	Dotation aux amortissements	32 700.00 €	31 487.55 €	32 700.00 €
	042-Opération d'ordre entre section	32 700.00 €	31 487.55 €	32 700.00 €
6 541	Produits irrécouvrables	10 000.00 €	1 077.18 €	10 000.00 €
6 542	Créances éteintes	2 000.00 €	894.23 €	2 000.00 €
	65-Autres charges de gestion courante	12 000.00 €	1 971.41 €	12 000.00 €
66 111	Intérêts des emprunts	15 000.00 €	13 254.50 €	19 000.00 €
66 112	Intérêts courus non échus	100.00 €	844.28 €	1 000.00 €
6 688	Intérêt ligne trésorerie	10 000.00 €	10 125.48 €	15 000.00 €
	66-Charges financières	25 100.00 €	24 224.26 €	35 000.00 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur	1 500.00 €	454.94 €	1 500.00 €
678	Autres charges exceptionnelles			
	67-Charges exceptionnelles	1 500.00 €	454.94 €	1 500.00 €
6 817	Dotation aux dépréciations des actifs circulants	6 800.00 €		6 800.00 €
	68-Dotations aux dépréciations et aux provisions	6 800.00 €	- €	6 800.00 €
Fonctionnement Dépenses Total		829 037.00 €	706 275.63 €	837 917.00 €

Recettes		BP 2024	Réalisé 2024	Propositions 2025
0 02	Excédent de fonctionnement	103 794.26 €		110 499.25 €
	002-Excédent antérieur reporté	103 794.26 €	- €	110 499.25 €
706	Redevances liées au service déchets	650 000.00 €	640 885.03 €	660 000.00 €
70878	Soutiens PREVAL	90 000.00 €	70 187.42 €	81 000.00 €
	70-Vente produits finis, prestation services	740 000.00 €	711 072.45 €	741 000.00 €
7581	Fonds de compensation TVA		158.17 €	
75	Versement Budget général			30 000.00 €
7588	Location bureau PREVAL	750.00 €	750.00 €	750.00 €
	75-Autres produits de gestion courante	750.00 €	908.17 €	30 750.00 €
778	Autres produits exceptionnels		1 000.00 €	
	77-Produits exceptionnels	- €	1 000.00 €	- €
7817	Reprises dépréciations			
	78-Produits exceptionnels	- €	- €	- €
Fonctionnement Recettes Total		844 544.26 €	712 980.62 €	882 249.25 €

15 507.26 € 6 704.99 € 44 332.25 €

Budget Déchets ménagers
Section d'investissement

Dépenses		BP 2024	Réalisé 2024	Reste à réaliser 2024	Prévisions 2025
00 1	Déficit d'investissement				
	001-Déficit d'investissement	- €	- €		- €
0 20	Dépenses imprévues	2 330.00 €			
	020-Dépenses imprévues	2 330.00 €	- €		- €
10222	Reversement FCTVA	330.00 €	328.08 €		
	10-Dotations Fonds divers-Réserves	330.00 €	328.08 €	- €	- €
1641	Rembt Capital	30 000.00 €	29 737.38 €		38 000.00 €
	16-Remboursement d'emprunt	30 000.00 €	29 737.38 €		38 000.00 €
2 051	Logiciel				
2031-11	Etude déchetterie				
	20-Immobilisations incorporelles	- €	- €		- €
2 168	Achat autres immobilisations	5 000.00 €	394.80 €		2 000.00 €
	21-Acquisitions	5 000.00 €	394.80 €	- €	2 000.00 €
2 313	Travaux déchetterie	1 312 014.37 €	1 058 616.87 €	253 395.50 €	30 000.00 €
	23-travaux et acquisitions	1 312 014.37 €	1 058 616.87 €	253 395.50 €	30 000.00 €
Investissement Dépenses Total		1 349 674.37 €	1 089 679.13 €	253 395.50 €	70 000.00 €
					323 395.50 €

Recettes		BP 2024	Réalisé 2024	Reste à réaliser 2024	Prévisions 2025
00 1	Excédent reporté	378 452.49 €			22 385.64 €
	001-Excédent investissement reporté	378 452.49 €	- €	- €	22 385.64 €
0 21	Virement de la section de fonctionnement				
	021-Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	- €
2805-040	Amortissement logiciel	4 000.00 €	3 986.60 €		4 000.00 €
28131-040	Amortissement ex mécanisation	6 500.00 €	6 431.00 €		6 500.00 €
28138-040	Amortissement construction	2 200.00 €	2 140.00 €		2 200.00 €
28182-040	Amortissement télescopique	3 000.00 €	3 000.00 €		3 000.00 €
28188-040	Amortissement Immo article 2188	17 000.00 €	15 929.95 €		17 000.00 €
	040-Opérations d'ordre entre sections	32 700.00 €	31 487.55 €	- €	32 700.00 €
	041-Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	- €	- €	- €	- €
10222	FCTVA	212 807.50 €	191 710.63 €	21 096.87 €	
1 068	Excéd fonctionnemt capitalisé		150 000.00 €		
	10-Dotations-Fonds divers-Réserves	212 807.50 €	191 710.63 €	21 096.87 €	- €
1 311	Subvention ETAT		49 814.10 €		
1 312	Subvention REGION		160 000.00 €		
1 313	Subvention	612 976.50 €	359 814.10 €	253 162.40 €	- €
	13-Subventions d'investissement	612 976.50 €	359 814.10 €	253 162.40 €	- €
1 641	Emprunt	150 000.00 €	150 000.00 €		
	16-Emprunts et dettes assimilées	150 000.00 €	150 000.00 €	- €	- €
Investissement Recettes Total		1 386 936.49 €	733 012.28 €	274 259.27 €	55 085.64 €
					329 344.91 €

Pour répondre à la question de M. Thievent, il est effectivement précisé que l'agent qui a été embauché depuis décembre 2024 en appui du gardien de déchetterie est bien sur un 24h/ semaine et non mi-temps comme indiqué dans le tableau de budget, la rectification sera faite.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE le budget annexe déchets ménagers 2025 tel que présenté en séance.
- INDIQUE que le budget annexe déchets ménagers est voté au chapitre
- AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

BUDGET DEV ECO Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		BP 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
00 2	Déficit de fonctionnement		- €	10 723.77 €
	002-Déficit de fonctionnement	- €	- €	10 723.77 €
6015-605	Travaux	55 800.00 €	47 312.54 €	55 000.00 €
60612	Energie-Electricité	1 500.00 €	271.37 €	1 500.00 €
61521	Entretien de terrain	- €		
615231	Entretien, réparations voirie	1 500.00 €		
62268	honoraires	2 000.00 €		
63512	Taxes foncières		80.00 €	100.00 €
	011-Charges générales	60 500.00 €	47 663.91 €	56 600.00 €
0 23	Virement à la sect d'invest.	338 532.20 €	- €	- €
	023-Virement à la section d'investissement	338 532.20 €	- €	- €
7133-042	Ecritures de stock			
71355-042	Constatation stock	800 000.00 €	601 135.93 €	800 000.00 €
	042-Opération ordre entre sections	800 000.00 €	601 135.93 €	800 000.00 €
608-043	Intégration intérêts des emprunts	7 000.00 €	6 588.34 €	7 000.00 €
	043-Opération ordre intérieur section	7 000.00 €	6 588.34 €	7 000.00 €
65 888	Autres charges de gestion courante	50.00 €	- €	50.00 €
	65-Autres charges de gestion courante	50.00 €	- €	50.00 €
66 111	Intérêts des emprunts	7 000.00 €	6 588.34 €	7 000.00 €
66 112	ICNE	100.00 €	1 188.69 €	100.00 €
	66-Charges financières	7 100.00 €	5 399.65 €	7 100.00 €
673	Annulation titre exercice antérieur		- €	- €
6 718	Autres charges exceptionnelles	- €	- €	- €
	67-Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
			- €	
Fonctionnement Dépenses Total		1 213 182.20 €	660 787.83 €	881 473.77 €

Recettes de fonctionnement		BP 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
0 02	Excédent de fonctionnement	149 135.50 €	- €	
	002-Excédent de fonctionnement	149 135.50 €	- €	- €
7133-042	Ecritures de stock		- €	
71355-042	Constatation stock initial	800 000.00 €	451 398.22 €	800 000.00 €
	042-Opération ordre entre section	800 000.00 €	451 398.22 €	800 000.00 €
796-043	Transfert charges financières	7 000.00 €	6 588.34 €	7 000.00 €
	043-Opération ordre intérieur section	7 000.00 €	6 588.34 €	7 000.00 €
7015	Vente de terrains aménagés	257 046.70 €	42 942.00 €	74 473.77 €
	70-Produits des services	257 046.70 €	42 942.00 €	74 473.77 €
Fonctionnement Recettes Total		1 213 182.20 €	500 928.56 €	881 473.77 €

BUDGET DEV ECO Section d'investissement

Dépenses d'investissement		BP 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
00 1	Déficit d'investissement	314 532.20 €		187 881.39 €
	001- Déficit d'investissement	314 532.20 €	- €	187 881.39 €
3555-040	Terrains aménagés	800 000.00 €	451 398.22 €	800 000.00 €
	040- Opération d'ordre entre sections	800 000.00 €	451 398.22 €	800 000.00 €
1 641	Rembt Capital	24 000.00 €	23 086.90 €	24 000.00 €
	16- Emprunts et dettes assimilées	24 000.00 €	23 086.90 €	24 000.00 €
Investissement Dépenses Total		1 138 532.20 €	474 485.12 €	1 011 881.39 €

Recettes d'investissement		BP 2024	Réalisé 2024	Prévisions 2025
0-21	Virement de la section de fonctionnement	338 532.20 €		- €
	0-21 Virement de la section de fonctionnement	338 532.20 €	- €	- €
1 641	Emprunt pour équilibre			211 881.39 €
	16-Emprunt			211 881.39 €
3555-040	Terrains aménagés	800 000.00 €	601 135.93 €	800 000.00 €
	040-Opérations d'ordre entre sections	800 000.00 €	601 135.93 €	800 000.00 €
Investissement Recettes Total		1 138 532.20 €	601 135.93 €	1 011 881.39 €

- VALIDE le budget annexe développement économique 2025 tel que présenté en séance.
- INDIQUE que le budget annexe développement économique 2025 est voté au chapitre
- AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

BUDGET GENERAL (détail joint en annexe) vue par chapitre

BUDGET GENERAL 2025			
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
002	Déficit reporté	002	Excédent reporté 797 329.06 €
011	Charges à caractère général 421 321.00 €	013	Atténuation de charges 0.00 €
012	Charges de personnel 875 300.00 €	70	Produits des services 264 187.36 €
014	Atténuation de produits 467 776.00 €	73	Impôts et taxes 471 747.00 €
65	Autres charges gestion courante 499 135.66 €	731	Fiscalité directe locale 860 127.00 €
66	Charges financières 29 300.00 €	74	Dotations et participations 534 851.68 €
67	M57 uniquement 673 2 500.00 €	75	Autres produits de gestion courante 204 802.00 €
68	6817-Charges exceptionnelles 1 200.00 €	77	Autres produits exceptionnels 0.00 €
		78	Reprise sur amort et provisions 0.00 €
023	Virement à la sect invest 94 799.60 €		
042	6811- dotations aux amortissements 157 400.00 €	042	777 – quote part subventions transférées 24 300.00 €
043	Op. ordre intérieur section	043	Op. ordre intérieur section
	TOTAL DEP FONCT : 2 548 732.26 €		TOTAL REC FONCT : 3 157 344.10 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001	Déficit reporté 134 498.05 €	001	Excédent reporté
16	Remboursements d'emprunt 106 000.00 €	1068	Excédents de fonctionnement 94 733.85 €
20	Immobilisations incorporelles 75 720.80 €	10	Dotations Fonds divers 115 000.00 €
204	Subventions équipement versées 25 000.00 €	13	Subventions d'investissement 532 998.78 €
21	Immobilisations corporelles 230 008.38 €	16	Emprunts 300 000.00 €
23	Immobilisations en cours 699 405.00 €	024	Produits des cessions
		021	Virement de la section de fonct 94 799.60 €
040	139x – reprises subventions 24 300.00 €	040	28xx – amortissements immobilisations 157 400.00 €
041	Opérations patrimoniales 5 000.00 €	041	Opérations patrimoniales 5 000.00 €
	TOTAL DEP INVEST : 1 298 932.23 €		TOTAL REC INVEST : 1 298 932.23 €

Observations :

1/Versement d'une subvention d'équilibre du budget général au budget annexe maison des services et médicale de Belleherbe pour 33 049.66€.

2/ Versement d'une subvention au budget annexe OM pour 30 000 € pour la réalisation de la couverture d'un digesteur.

3/ Remboursement des frais liés au personnel assurant la gestion des déchets (administratif, technique, gardien de déchetterie et décharge de Crosey) d'un montant de 102 000€. Recette budget général au compte 70841 et dépense au budget annexe déchets au compte 6215.

Remboursement des frais liés à l'embauche d'un temps non complet pour assurer les nouvelles REP depuis le 1/12/2024. Montant prévu au budget 24 000€.

Soit un total de 126 000€

Règlement en deux fois.

4/Remboursement des charges de personnel pour la gestion des budgets annexes eau et assainissement d'un montant de 91 354.36€ (recette au compte 70841 au budget général).

Dépense au compte 6215 dans les budgets annexes :

- Budget annexe EAU pour 50 155.07€.

- Budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF pour 36 613€.
- Budget SPANC pour 4 586.29€

Règlement en 2 fois.

Le Conseil Communautaire, 33 voix pour, 2 voix contre,

- VALIDE le budget primitif présenté en séance.
- INDIQUE que le budget primitif du budget général est voté au chapitre
- AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Le président informera ensuite l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance (Art L5217-10-6 al.3 CGCT)
- AUTORISE M. Le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Les documents annexes ont été transmis par mail le 28/03/2025.

b) Vote des taux d'imposition des taxes locales 2025

Comme annoncé lors du Débat d'Orientations budgétaires présenté lors du Conseil Communautaire du 20 mars 2025, il est proposé de **maintenir les taux d'imposition** des taxes directes locales pour 2025 au même niveau que 2024.

Ceux-ci seraient arrêtés comme suit :

	Rappel : taux 2024	Proposition Taux 2025
○ Taxe foncière (bâti)	3,47%	3.47%
○ Taxe foncière (non bâti)	4,28%	4.28%
○ CFE	21,10%	21.10%
○ Taxe d'habitation	4.50%	4.50%

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De fixer les taux intercommunaux pour l'année 2025 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 3.47 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4.28 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 4.50 %
 - Cotisation foncière des entreprises : 21.10 %

Pour répondre à la demande de M. Cartier, il est précisé que la recette de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est de l'ordre de 20 000 € par an.

c) Versement subvention école de musique intercommunale

La subvention attribuée à l'école de Musique intercommunale s'élève à environ 20 100€ pour l'année 2024-2025.

L'association demande qu'elle soit versée en plusieurs fois pour lisser son besoin de trésorerie.

Un versement de 4 000€ a déjà été fait en novembre 2024.

Un second versement de 4 000€ a eu lieu en février 2025

Il est proposé de faire 2 autres versements de 5000€ en avril-mai 2025 et 5000 € en juillet 2025.

2025-30

Le solde sera versé en octobre 2025 après présentation d'un bilan financier.

Pour la subvention de 2025-2026, il est proposé de leur verser un acompte de 4000€ en novembre 2025 et un acompte de 4000€ en février 2026 (dans l'attente du vote du budget 2026).

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE les modalités des versements de la subvention à l'Union Musicale de Sancey
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à cette subvention.

d) Versement d'une avance remboursable du budget général au budget annexe eau potable

Lors de la séance du 20 mars 2025, le conseil communautaire a décidé de contracter un emprunt de 350 000 € auprès de la banque des territoires au taux de 3.52 % pour le budget annexe eau potable.

Or, une fois la délibération transmise à la Banque des Territoires, cette dernière nous a informé que notre dossier devait passer en commission régionale le 10/04/2025 avant validation définitive de leur côté. De ce fait, le taux annoncé le 20/03/2025 sera réactualisé à la date du 10/04/2025. La délibération en date du 20/03/2025 est donc caduque et nécessite de l'annuler.

En raison de ce positionnement, et suite à l'exécutif du 1^{er} avril 2025, il a été proposé de relancer une consultation auprès des autres établissements bancaires sollicités afin de disposer d'une nouvelle offre actualisée.

En attendant, en accord avec M. le Trésorier, pour permettre :

- De régler les factures des entreprises qui interviennent sur des chantiers d'eau potable,
- Eviter de payer des intérêts d'une ligne de trésorerie le temps de valider l'emprunt

il est possible de prévoir le versement d'une avance remboursable du budget général au budget annexe eau potable pour un montant de 350 000 € à la condition de définir une date de remboursement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE

- D'annuler la délibération n° 2025-03-20-07 du 20/03/2025 validant le choix de la Banque des Territoires pour la réalisation d'un emprunt de 350 000 € au taux de 3.52%
- De valider le versement d'une avance de 350 000 € du budget général au budget annexe eau potable
- Décider que cette avance sera remboursable au plus tard le 31/05/2025 une fois le montant de l'emprunt de 350 000 € encaissé par le budget annexe eau potable
- Autoriser M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

e) Contractualisation d'un emprunt budget annexe eau potable

Comme précisé dans le point précédent, une nouvelle consultation d'établissements bancaires a été lancée pour contracter un emprunt de 350 000 € sur 20 ans dans le cadre du programme de travaux en eau potable lancé par la CCPSB, et ce afin de pouvoir régler les entreprises intervenant sur des chantiers en cours.

Plusieurs établissements bancaires ont été consultés.

ORGANISME	DUREE	Proposition TAUX	TAUX	Frais et commission	Montant Total des intérêts	Autres conditions
BANQUE DES TERRITOIRES	20 ANS	FIXE	3,85%	210,00 €	154 446,77 €	Echéance trimestrielle (préfinancement = 3320€ pour 3 mois = 151 076,77 = 33370 = 154 446,77 €)
CREDIT AGRICOLE	20 ANS	FIXE	3,81%	430,00 €	151 710,15 €	Echéance trimestrielle
BANQUE POPULAIRE	20 ANS	FIXE avec 1ère échéance 09/09/2035	3,82%	420,00 €	152 151,20 €	Echéance trimestrielle : échéance constante (6 276,89 €)
	20 ANS	FIXE avec 1ère échéance 08/08/2035	3,82%	420,00 €	135 371,30 €	Echéance trimestrielle : (Amort constant 4 325,42)
	20 ANS	FIXE 1ère échéance : 08/07/2035	3,820%	420,00 €	143 330,00 €	Echéance annuelle (24 666,50€)

Après en avoir délibéré Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE de conclure un contrat de prêt avec la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté , dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - Objet : emprunt travaux eau potable
 - Montant du capital emprunté : 350 000 €
 - Durée d'amortissement : 20 ans
 - Taux à 3.82% (fixe)
 - Montant total des intérêts : 135 371.30 €
 - Montant de l'échéance si taux fixe
 - Mode d'amortissement : amortissement constant du capital
 - Montant des frais de dossier : 420 €
 - Périodicité retenue : trimestrielle
 - Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle non plafonnée (hors prêt relais et ligne de trésorerie)
- Autorise M. le Président à signer tout document relatif au contrat de prêt décrit ci-dessous.

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

a) Aides à l'immobilier d'entreprises

Par délibération du 7 mars 2019, la CCPSB a instauré le dispositif d'aide en matière d'investissement immobilier des entreprises permettant ainsi d'octroyer des aides aux entreprises de son territoire mais également de déclencher des aides de la Région en complément.

Par une nouvelle délibération en date du 20 septembre 2023, le conseil communautaire a validé le principe de déléguer l'octroi de la compétence en matière de soutien à l'immobilier d'entreprises au Département. Cela permettait ainsi au porteur de projet de bénéficier d'une aide du Département selon le principe : 1 € de la CC déclenchera 10 € du Département, l'aide du Département étant plafonnée à 50 000 €.

Compte tenu de ces données, un nouveau règlement d'intervention pour les aides à l'immobilier d'entreprises a été mis en place (délibération du 19/10/2023),

permettant d'octroyer en fonction du dossier une aide de la CCPSB entre 1000 € et 5000 €.

Deux dossiers ont été déposés et ont été présentés à la commission développement économique le 13 mars 2025

a. SCI du Bois Joli

Un nouveau dossier a été déposé par la SCI du Bois Joli (garage Pillot) pour une extension du garage

- Société créée par Jérôme Pillot en janvier 2018.
- Activité principalement entretien, réparation mécanique et carrosserie et vente de véhicules d'occasion.
- Depuis 2023, la société fait également de la location de véhicules de courte durée.
- Compte 6 salariés dont 2 mécaniciens, 2 carrossiers peintre et 2 secrétaires comptables.
- Clientèle principalement locale, 80% de clients particuliers et 20% de professionnels ;
- Chiffre d'affaires en augmentation constante chaque année depuis 2018 de 20%/an.

Projet et objectifs : les travaux consistent en une extension du bâtiment artisanal pour une surface de 200m². Les couleurs et matériaux choisis restent identiques au bâtiment actuel afin de ne pas dénaturer le paysage. Cet agrandissement permettra le développement de l'activité Carrosserie-Peinture déjà existante mais limiter en terme de place. Un pont élévateur supplémentaire est prévu d'être installé dans cette extension.

- Volonté de développer le secteur de la carrosserie et permettre de récupérer des surfaces pour les autres activités du garage, la surface actuelle au vu du développement de l'activité n'est plus suffisante
- Volonté affichée de développer l'activité de l'entreprise + embauche de personnel complémentaire à court terme :1

Ci-dessous, le plan de financement présenté par la SCI le Bois Joli

DEPENSES	Fournisseur	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Terrassement pour agrandissement+ APPENTI	S2BTP	27 041.00	CCPSB	5000.00
Réalisation du bâtiment sur l'extension	BIGUENET SARL	89 825.01	DEPARTEMENT	20 000.00
			Emprunt	91 866.00
TOTAL		116 866.00	TOTAL	116 866.00

La commission Développement Economique lors de sa réunion du 13 mars 2025 propose d'attribuer une aide à l'immobilier d'entreprises à hauteur de 2 000 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Valide l'octroi d'une aide au titre de l'immobilier d'entreprises à la SCI le Bois Joli à Sancey
- Fixe à 2 000 € le montant de l'aide attribuée à ce titre

- Autorise M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier et à transmettre cette demande au Département du Doubs

Il est précisé que dans le cadre de la convention de délégation d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises, le Département notifiera directement à la SCI la part d'aide décidée par la CCPSB, complétée de celle accordée par le Département.

b. SAS de la Source de la Baume

Monsieur Noël BRAND, intéressé par le dossier, quitte la salle sans prendre part à la délibération

En 2022, la Famille BRAND (composée de sept membres) décide d'acquérir le site de La Baume à Sancey. Ces associés déjà riches de diverses expériences professionnelles notamment dans l'élevage et la transformation de produits alimentaires, dans la vente en circuits courts, dans la restauration, service traiteur et dans l'accueil de touristes (hébergement), créent la SAS de la Source de la Baume.

Ce site comprend un ensemble immobilier et un terrain attenant d'une surface d'environ 1 hectare. Ce lieu est très fréquenté par les touristes et les locaux... site pittoresque avec le ruisseau de la Baume qui longe le domaine, et les grottes du même nom qui se situent en prolongement du site.

La volonté de la SAS de la Source de la Baume est de faire revivre ce lieu emblématique de Sancey et y recevoir des repas de famille, mariages..

Titulaire de la licence IV rachetée à la commune de Sancey, ils souhaitent également organiser des soirées à thème avec petite restauration, afin d'y développer un lieu de convivialité pour les locaux et un site privilégié et accueillant pour les touristes.

Des travaux importants de rénovation du bâtiment sont à prévoir durant cette année 2025. Une ouverture est envisagée courant 2025. Les travaux consistent dans l'isolation du bâtiment, la mise en conformité et l'installation d'une chaufferie à plaquette bois dans un local prévu à cet effet.

Cette activité peut promouvoir plusieurs emplois à l'avenir.

Le plan de financement présenté par la SAS la Source de la Baume est le suivant :

DEPENSES	Fournisseur	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Installation chauffage	Montanelli	58 379.17	CCPSB	5000.00
Installation cheminée		5 047.77	Conseil départemental	20 000.00
Chape béton chaufferie	Salvi TP	13 900.00		
Création local chaufferie	Salvi TP	39 239.45		
Chambre froide, passerelle cailleboti ventilation cuisine	Biguenet SARL	42 951.50		
Carrelage sol cuisine sanitaire	CLIMENT	6 706.15		
			emprunt	141 224.04
TOTAL		166 224.04	TOTAL	166 224.04

M. Duffner s'interroge sur 2 points concernant ce dossier.

Le 1^{er} point : jusqu'à présent la CC proposait d'aider des entreprises déjà existantes pour qu'elles puissent se développer. Sur ce dossier, il n'y a pas encore d'activité ? c'est nouveau ?

M. Cartier indique que la SAS existe depuis la création de ce projet.

Le 2^{ème} point, il rappelle que la CCPSB a acheté ce site à l'époque 200 000 € et leur a revendu seulement 100 000 € et ce soir, il est proposé de leur verser une subvention ? il ne comprend pas trop la logique. Quelles sont les garanties de réussite de l'activité ? sur les autres dossiers, il y avait une certaine vision de l'avenir. Compte tenu des 2 points évoqués, il se dit très gêné par ce dossier.

M. Cartier Vice-Président en charge du développement économique rappelle que le but de cette Aide à l'immobilier d'entreprises est d'aider à l'installation également. Certes, sur ce dossier, il y a moins de garantie compte tenu du fait que l'activité n'a pas encore démarré. C'est également pour eux, la possibilité d'aller chercher l'aide du département. Il s'agit aussi pour notre CC d'impulser et d'aider à la création de richesse sur le territoire. Personne n'est en capacité de certifier que ça marchera, il est certain qu'il peut y avoir un risque mais mesuré, l'aide proposée étant de 2 000 €. Il est certain que l'on a plus de visibilité après 5 ou 10 ans d'activité, à nous de savoir si l'on doit aider de nouvelles activités sur notre territoire ou pas.

Le Conseil Communautaire, par 32 voix pour et 2 abstentions

- Valide l'octroi d'une aide au titre de l'immobilier d'entreprises à la SAS la Source de la Baume à Sancey
- Fixe à 2 000 € le montant de l'aide attribuée à ce titre
- Autorise M. le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier et à transmettre cette demande au Département du Doubs

Il est précisé que dans le cadre de la convention de délégation d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises, le Département notifiera directement à la SAS la part d'aide décidée par la CCPSB, complétée de celle accordée par le Département.

b) ZA Vellerot les Belvoir : vente de la parcelle 4

Pour rappel, la CCPSB a racheté la parcelle à Les 2B (Billotte) en 2024 au prix de 40 000 € HT. La parcelle fait 20 467 m². (Délibération du 19/10/2023).



L'entreprise FAIVRE BTP a fait part de son intérêt pour s'installer sur la ZA et notamment sur la parcelle 4 de la ZA de Vellerot les Belvoir. M. Faivre a le projet d'installer son entreprise sur la ZA avec une partie stockage matériaux et véhicules et partie bureaux avec showroom...

Suite à plusieurs échanges avec M. Faivre, il lui a été proposé de lui vendre la parcelle au prix de 3 € HT/m². La société FAIVRE BTP et toute société s'y substituant a fait part de son accord pour acquérir la parcelle n°4 de 20 467 m² au prix de 3 € HT / m², et a également validé les diverses prescriptions définies par la CCPSB à savoir :

- L'obtention par la société Faivre BTP ou toute société s'y substituant du PC correspondant au projet présenté.
- L'obtention par la société Faivre BTP ou toute société s'y substituant du prêt bancaire pour l'acquisition du terrain et la réalisation du projet
- L'obligation de procéder à la construction du bâtiment dans un délai maximum de 4 ans pour l'ensemble du projet à compter de l'obtention du PC et de transmettre à la Communauté de communes la déclaration d'achèvement de travaux dans ce même délai, faute de quoi le terrain redevient la propriété de la CCPSB, aux frais de la société Faivre BTP ou toute société s'y substituant
- le règlement de lotissement applicable sur la 1^{ère} tranche de la ZA de Vellerot les Belvoir modifié par délibérations en date du 22/11/2022 et 15/12/2022 sera annexé aux actes qui découleront de la vente (compromis et acte de vente) et s'imposera à l'acquéreur
- Tout morcellement, qu'elle qu'en soit la cause, des terrains cédés est interdit, même après réalisation des travaux prévus, sauf autorisation spéciale et expresse accordée par la CCPSB, et ce, sans préjudice, s'il y a lieu, de l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives au lotissement.

La commission développement économique lors de sa réunion du 13 mars 2025, ainsi que l'exécutif lors de sa réunion du 1^{er} avril 2025 ont émis un avis favorable à cette proposition de vente.

M. Cartier précise qu'il a rencontré à plusieurs reprises M. Faivre et ce dernier a été invité également à rencontré les membres de Verdustria notamment Bernard Streit afin d'être accompagné avant d'engager son projet.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- VALIDE le principe de la vente de la parcelle n° 4 cadastrée A 306 de 20 467 m² à la société FAIVRE BTP ou toute société s'y substituant
- FIXE le prix de vente à 3 € HT / m² soit 61 401€ HT;
- FIXE des prescriptions à savoir :
 - L'obtention par la société FAIVRE BTP ou toute société s'y substituant du PC correspondant au projet présenté.
 - L'obtention par la société FAIVRE BTP ou toute société s'y substituant du prêt bancaire pour l'acquisition du terrain et la réalisation du projet
 - L'obligation de procéder à la construction du ou de bâtiments dans un délai maximum de 4 ans pour l'ensemble du projet à compter de l'obtention du PC et de transmettre à la Communauté de communes la déclaration d'achèvement de travaux dans ce même délai, faute de quoi le terrain redevient

- PRECISE que le règlement de lotissement applicable sur la 1^{ère} tranche de la ZA de Vellerot les Belvoir modifié par délibérations en date du 22/11/2022 et 15/12/2022 sera annexé aux actes qui découleront de la vente (compromis et acte de vente) et s'imposera à l'acquéreur
- AUTORISE M. Le Président à signer avec la société FAIVRE BTP ou toute société s'y substituant le compromis de vente relatif à la parcelle N°4 cadastrée section A 306 sis 25430 Vellerot les Belvoir d'une surface de 20 467 m²
- AUTORISE M. le Président à signer l'acte de vente concerné ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier sous réserve de la réalisation des conditions suspensives présentées ci-avant.
- Tout morcellement, qu'elle qu'en soit la cause, des terrains cédés est interdit, même après réalisation des travaux prévus, sauf autorisation spéciale et expresse accordée par la CCPSB, et ce, sans préjudice, s'il y a lieu, de l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives au lotissement.

M. Dutrieux demande pourquoi la CC vend à 3 € HT/m² alors qu'il a vu quelqu'un mettre en vente du terrain de la ZA à 7 € HT / m² ? M. Cartier rappelle que la question a été traitée en commission et qu'un Comte rendu a été transmis à chaque délégué communautaire.

Il explique qu'il s'agissait d'Agro Jeannerot qui a acheté en 2023 la parcelle n°3 de la ZA , il rappelle qu'il était venu présenter son projet de création de 3 bâtiments sur cette parcelle d'un hectare 3. Depuis, et compte tenu du contexte économique, ce dernier a réduit son projet et ne réalisera qu'un seul bâtiment. Il restera donc environ 73 ares disponibles. Il a proposé soit de mettre le terrain en vente en partant du principe que le prix de 7 € lui permettrait de ne pas perdre d'argent / à la vente, soit que la CC lui rachète ce bout de terrain disponible ;

Après échange et suite à avis favorable de la commission développement économique, il est envisagé que la CCPSB lui rachète les 73 ares disponibles au prix qu'on lui a vendu à savoir 6 € HT/m², le cout du géomètre et d'achat étant à la charge de la CC.

6. SERVICES A LA PERSONNE

a) Avenant n°1 à la convention de subventionnement du poste d'animateur départemental France Services

Depuis 2023, la CCPSB met à disposition un agent de la CCPSB auprès de la Préfecture afin d'assurer les missions d'animateur départemental France Services. La 1^{ère} année, l'agent était mis à disposition sur un ½ temps et depuis le 01/01/2024 et en accord avec l'Etat, l'agent est mis à disposition sur un temps complet. En contrepartie de cette mise à disposition, l'Etat verse une subvention de 50 000€ à la CCPSB.

Cette convention est à renouveler chaque année. Aussi, il y a lieu de renouveler cette convention de mise à disposition et donc de subventionnement de la part de l'Etat pour l'année 2025. Nous avons été destinataire de l'avenant permettant le renouvellement sur 2025, le 4/04/2025.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Valide l'avenant n°1 à la convention de subventionnement du poste d'animateur départemental France Services
- Autorise M. le Président à signer ladite convention et toutes pièces relatives à ce dossier

7. EQUIPEMENTS SPORTIFS

a) Convention de mise à disposition du stade P Girardet et de ses vestiaires avec les écoles, et associations

Dans le cadre du projet de rénovation extension des vestiaires foot à Sancey, il est proposé de conventionner avec les établissements scolaires et associations locales afin qu'ils puissent disposer des locaux des vestiaires rénovés, sur des créneaux déterminés.

Ces conventionnements sont nécessaires dans le cadre de la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale des Sports (potentiellement 20% des dépenses éligibles).

La convention prévoit les conditions de cette mise à disposition, sachant que le club de foot Belleherbe-Sancey est bien entendu prioritaire. Les collèges de Sancey, les associations Familles Rurales, le Club rando du vallon de Sancey et le comité des fêtes de Sancey ont été destinataires du projet de convention ; (voir projet en annexe)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Valide la convention de mise à disposition à intervenir avec les établissements scolaires et associations locales
- Autorise M. le Président à signer ladite convention avec les partenaires concernés et toutes pièces relatives à ce dossier.

8. ENVIRONNEMENT

a) GEMAPI : produit de la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations pour l'année 2025

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI).

Pour le financement de cette compétence, une taxe GEMAPI a été instituée.

En application du code général des impôts, le produit de la taxe est arrêté chaque année avant le 15 avril pour une application l'année suivante.

Pour 2025, les dépenses prévisionnelles liées à l'exercice de la compétence GEMAPI s'élèvent à : 65 437€

Elles se décomposent par une contribution au fonctionnement EPAGE Doubs

Dessoubre d'un montant de 39 262€ et une contribution au titre de l'investissement de l'Epape d'un montant de 26 175€.

Considérant l'article 1530 bis II du CGI, le produit voté de la taxe doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- CONFIRME que le produit de la taxe GEMAPI 2025 s'élève à 65 437€
- PRECISE que ce montant se décompose comme suit en dépenses de fonctionnement pour EPAGE Doubs Dessoubre pour un montant de 39 262€ et en dépenses d'investissement porté par l'Epape Doubs Dessoubre pour un montant de 26 175€
- AUTORISE M. Le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier

M. Ciresa Vice-Président en charge de l'environnement rappelle que l'EPAGE fait un gros travail sur le secteur à l'image de ce qu'ils ont fait sur le barrage des Pipes. Il rappelle que M. Duffner et Vermot sont les 2 représentants de la CCPSB à l'EPAGE. M. Duffner indique qu'entre la Reverotte et le Dessoubre, ce n'est pas loin de 7 Millions d'€ engagés. Ce sont de gros programmes d'investissement. En revanche, il trouve qu'il y a quand même un certain nombre d'études qui coutent cher par exemple 112 000 € pour 2 études sur les chiroptères. ???

9. AFFAIRES DIVERSES

- Prochain conseil communautaire le 15/05 à 20h avec la présence du sénateur Gersperrin qui souhaite échanger avec les élus concernant la thématique du maillage des établissements scolaires.
- M. Schelle souhaite revenir sur le questionnaire pour le PAT porté par le PNR Doubs Horloger qui a été envoyé à chaque commune. Pour pouvoir réaliser un diagnostic cohérent, le PNR a besoin des données des communes. 15 communes de notre CC n'ont pas renvoyé ce questionnaire. Il remercie les maires concernés de bien vouloir prendre le temps de le faire (une 15aine de minutes).
- M. le Président tient à remercier les équipes et les élus qui ont préparés les budgets votés ce soir. Il fait le constat que « notre petite Communauté de Communes ne se porte pas si mal et a réussi à mener à bien des projets notamment concernant l'eau et l'assainissement puisque le contrat ZRR a été rempli, ce dont certains doutaient en 2022 ».

LISTE DES DELIBERATIONS

Date de séance	N° de délibération	Intitulé	Décision du conseil
1 0 A V R I L	2025-04-10-01	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 20 mars 2025	Unanimité
	2025-04-10-02	Compte rendu de la délégation accordée au Président	Unanimité
	2025-04-10-03	Vote du budget annexe assainissement non collectif 2025	Unanimité
	2025-04-10-04	Vote du budget annexe assainissement collectif 2025	Unanimité
	2025-04-10-05	Vote du budget annexe eau potable 2025	Unanimité
	2025-04-10-06	Vote du budget annexe Maison des services et médicale de Belleherbe 2025	Unanimité
	2025-04-10-07	Vote du budget annexe déchets ménagers 2025	Unanimité
	2025-04-10-08	Vote du budget annexe développement économique 2025	Unanimité
	2025-04-10-09	Vote du budget général 2025	33 voix pour 2 voix contre
	2025-04-10-10	Vote des taux des taxes locales 2025	Unanimité
	2025-04-10-11	Versement subvention école de musique intercommunale	Unanimité
	2025-04-10-12	Retrait de la délibération n°2025-03-20-07 du 20/03/2025	Unanimité

2 0 2 5	2025-04-10-13	Versement d'une avance remboursable du budget général au budget annexe eau potable	Unanimité
	2025-04-10-14	Contractualisation d'un emprunt budget annexe eau potable	Unanimité
	2025-04-10-15	Aide à l'immobilier d'entreprises – SCI du Bois Joli	Unanimité
	2025-04-10-16	Aide à l'immobilier d'entreprises – SAS de la Source de la Baume	32 voix pour, 2 abstentions
	2025-04-10-17	ZA de Vellerot les Belvoir : vente de la parcelle n°4	Unanimité
	2025-04-10-18	Avenant n°1 à la convention de subventionnement du poste d'animateur départemental France Services	Unanimité
	2025-04-10-19	Convention de mise à disposition du stade P Girardet et de ses vestiaires foot à Sancey	Unanimité
	2025-04-10-20	GEMAPI : produit de la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations pour l'année 2025	Unanimité

Fin de séance à 21h15

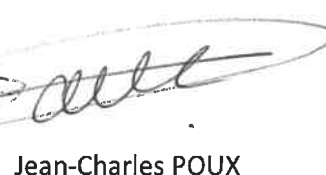
Le Président,



Christian BRAND



Le secrétaire,



Jean-Charles POUX